

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le lundi 25 mai 2009, à 18 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laître, Jean-Marc Rochon, Jean-Jacques Leduc, Jacques Smith, Pierre-Paul Messier et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant quorum.

Est absent M. le conseiller Robert Savard.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment signifié à chacun, conformément à la loi.

2009-05-239 ADOPTION D'UNE ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX POUR LA RÉALISATION DE LA PHASE V DU PROJET RÉSIDENTIEL LE VERSANT DU SOLEIL

VU le Règlement 170 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux pour la réalisation de projets résidentiels adopté lors de la séance du conseil du 9 décembre 2008 ;

VU le dépôt devant ce conseil d'une entente à intervenir entre le promoteur Les Terres du Soleil inc. et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relative à des travaux municipaux pour la réalisation de la phase V du projet résidentiel Le Versant du Soleil ;

VU la recommandation du coordonnateur à l'unité Urbanisme et Permis au Service de la gestion du territoire relative à la signature de ladite entente ;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue une entente avec le promoteur Les Terres du Soleil inc. relative à des travaux municipaux pour la réalisation de la phase V du projet résidentiel Le Versant du Soleil ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente précitée.

ADOPTÉ

2009-05-240 AMÉNAGEMENT D'UNE NOUVELLE RUE DANS LE CADRE DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL SUR LE BOULEVARD MGR-LANGLOIS

VU la recommandation du directeur général relative à l'engagement de la municipalité pour l'aménagement d'une nouvelle rue dans le cadre du projet de

développement commercial sur le boulevard Mgr-Langlois effectué par le Groupe Harden (6650830 Canada inc.) ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield confirme son engagement envers le Groupe Harden (compagnie 6650830 Canada inc.) dans le cadre du projet de développement commercial sur le boulevard Mgr-Langlois, pour :

- entreprendre des discussions dans le but de réaliser une entente avec les parties concernées afin d'aménager la voie publique de circulation qui séparera les sites commerciaux du Groupe Harden et de Calloway et autoriser le Groupe Harden à s'y raccorder ;
- finaliser à court terme une entente avec les parties concernées afin d'aménager les accès temporaires à la future voie de circulation publique opérationnelle, le ou vers le 1^{er} octobre 2009 ;
- adopter un règlement d'emprunt pour l'aménagement de la future voie de circulation publique dont la géométrie formera une intersection avec le boulevard Mgr-Langlois ;
- obtenir une servitude de drainage sur la propriété des parties concernées en faveur de la ville afin de pouvoir rejoindre le réseau d'égout pluvial existant situé à la limite ouest de la propriété ;

QUE le conseil municipal autorise le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document relatif à la présente, le cas échéant.

ADOPTÉ

2009-05-241 APPEL D'OFFRES 2009-15 : PAVAGE AU PORT DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

À la suite de l'appel d'offres 2009-15 relatif au pavage au port de Salaberry-de-Valleyfield, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Ali Excavation inc.	398 172,53 \$
Roxboro Excavation inc.	814 236,91 \$

VU la recommandation du directeur général d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Ali Excavation inc. ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Ali Excavation inc. un contrat pour des travaux de pavage au port de Salaberry-de-Valleyfield, pour un montant de 398 172,53 \$, taxes comprises, selon les termes et conditions énoncés à sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2009-15.

ADOPTÉ

2009-05-242 INVITATION À SOUMISSIONNER 2009-SRC-12 : RÉNOVATION DE LA SURFACE DU TERRAIN DE TENNIS AU PARC DELPHA-SAUVÉ

À la suite de l'invitation à soumissionner 2009-SRC-12 relative à la rénovation de la surface du terrain de tennis au parc Delpha-Sauvé, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Les Pavages Théorêt inc.	89 284,13 \$
--------------------------	--------------

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Les Pavages Théorêt inc. ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Les Pavages Théorêt inc. un contrat pour la rénovation de la surface du terrain de tennis au parc Delpha-Sauvé, pour un montant de 89 284,13 \$, taxes comprises, selon les termes et conditions énoncés à sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2009-SRC-12 ;

QUE le conseil municipal autorise une affectation de 89 284,13 \$ à même le fonds de roulement remboursable sur une période de trois (3) ans pour la réalisation de ces travaux.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette période de questions.

2009-05-243 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 18 h 47, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève la séance extraordinaire du 25 mai 2009.

ADOPTÉ